



Meymac le 07 août 2025

N/Réf. : PB/SRM

OBJET : **Cantine à 1 €**

Chers parents,

A compter du 1^{er} septembre 2025, la municipalité a décidé de mettre en place « la cantine à 1 € ».

Cette convention avec l'état est établie pour une durée préalable de deux ans. Elle est soumise à condition de revenu. Seules les familles ayant un Quotient Familial inférieur à 1000 € pourront en bénéficier.

Des familles ont peut-être encore des tickets achetés l'année précédente. Pas d'inquiétude, elles pourront finir de les écouler dès la rentrée et ensuite passer à la cantine à 1 € (une fois les tickets écoulés) si leur coefficient familial le leur permet.

Le paiement de la cantine à 1 € sera effectué auprès du Trésor Public, après émission d'une facture et d'un titre de recettes.

Pour les familles avec un QF supérieur à 1000 €, les tickets continueront d'être utilisés

- 2.80 € (sous forme de tickets roses achetés à l'accueil de la mairie) pour toutes les familles Meymac et Hors Meymac avec un QF compris entre 1001 et 1500 €.
- 3.00 € (sous forme de tickets vert achetés à l'accueil de la mairie) pour toutes les familles avec QF de 1501 € et plus.

Pour bénéficier de ces mesures, toutes les familles devront fournir soit la notification de leur QF établi par la CAF ou MSA, soit leur avis d'imposition pour le calcul du QF.

Dans le cas contraire, le tarif (ticket vert) à 3.00 € sera appliqué.

Où récupérer votre quotient familial ?

Le quotient familial est généré par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutuelle sociale agricole (MSA).

Si vous êtes allocataire, vous devez aller dans l'espace « Mon Compte » sur le [site de la Caf](#), rubrique « Mes attestations ». Vous pourrez télécharger votre attestation de quotient familial et l'imprimer ou la récupérer en version pdf.

Vous n'êtes pas ou plus allocataire ? Dans ce cas, contactez votre Caf qui vous aidera à le calculer : allez sur le site de la Caf, sélectionnez votre département de résidence, vous obtiendrez les informations pour joindre votre Caf par courrier, téléphone ou mail.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait nécessaire, je vous prie d'agréer, **chers parents**, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le Maire

Ph. Brugère
Philippe BRUGÈRE